

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 décembre 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

121202

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012 est adopté tel que rédigé.

Adopté

121202

COMPTES

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 926 823,16 \$ et celui des revenus de 1 371 372,93\$ pour le mois d'octobre 2012 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

POLITIQUE FAMILIALE

PÉRIODE DE QUESTIONS

121203

SERVICE RÉGIONAL D'INGÉNIERIE

ATTENDU que certaines municipalités ont demandé à la MRC de regarder la possibilité que soit mis en place un service d'ingénierie;

ATTENDU que les besoins exprimés étaient surtout reliés aux infrastructures routières;

ATTENDU que la MRC a pris la décision d'appliquer au programme PIIRL (plan d'intervention en infrastructures routières locales);

ATTENDU que ce programme vise à prioriser 15 à 25 % du réseau routier local et à établir un plan d'intervention pour ce réseau;

ATTENDU que plusieurs municipalités jugent qu'il serait opportun de réaliser un plan d'intervention en infrastructures routières locales pour le 75 à 85 % restant du réseau routier local;

ATTENDU que ce plan d'intervention pourrait être réalisé par les ressources d'un service d'ingénierie régional;

ATTENDU qu'une formule d'utilisateur-payeur, à l'exemple du service d'inspection en urbanisme, pourrait être utilisée pour défrayer les coûts de ce service;

ATTENDU qu'il existe présentement un programme de subvention (PIQM-volet 3) permettant de financer sur une période de 5 ans les ressources d'un tel service;

ATTENDU que sur 5 ans, la subvention accordée équivaut à 50 % des coûts du personnel embauché (maximum 3 par municipalité/MRC);

ATTENDU que la MRC désire connaître l'intérêt de ses municipalités à adhérer à un service d'ingénierie régional.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De faire savoir à la MRC de Bellechasse que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite adhérer à un service d'ingénierie régional.

2. Que l'adhésion définitive de la municipalité sera confirmée à la MRC lorsque l'ensemble des conditions administratives et financières lui sera communiqué.

Adopté

121204

RAPPORT MENSUEL

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accuse réception des rapports budgétaires mensuels qui ont été portés à leur attention.

Adopté

121205

REMERCIEMENTS
CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations pour la tenue du déjeuner cognac ainsi que pour la tenue du lancement de la politique familiale et de la soirée des bénévoles.

Adopté

121206

ASSURANCE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le renouvellement de l'ensemble des polices d'assurance de la municipalité suivant la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 56 011 \$.

2. Le montant sera payable en début d'année 2013.

3. Le conseil autorise le directeur général Denis Labbé à procéder aux ajustements de la couverture d'assurance Umbrella de manière à couvrir les risques que la municipalité est appelée à assumer.

Adopté

121207

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour 2013 qui débiteront à 20 h :

14 janvier	2 juillet
4 février	12 août
4 mars	3 septembre
2 avril	30 septembre
6 mai	11 novembre
3 juin	2 décembre

2. Un avis public du présent calendrier sera publié par le directeur général conformément à la loi qui régit les municipalités.

Adopté

121208

ASSOCIATION DES POMPIERS

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement de 1 999,46 \$ pour les pratiques des pompiers pour l'année 2012.

Adopté

121209

TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le remboursement d'un montant de 18 297 \$ au fonds de roulement.

2. Le conseil autorise le versement d'un montant de 50 000 \$ au fonds de roulement versé à partir des revenus de 2012.

3. Le conseil autorise la création d'une réserve aréna et autorise le transfert d'un montant de 20 000 \$ considérant que des travaux importants sont prévus dans les prochaines années.

Adopté

121210

PROMOTION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité participe à un comité régional pour le développement touristique du nord de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT le projet qui est en cours de réalisation ;

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement de la quote-part de la municipalité au montant de 7 081,34 \$ à la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse qui est la mandataire pour la réalisation du projet de développement touristique régional du nord de Bellechasse.

Adopté

121211

COMITÉ LOCAL DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 20 000 \$ au comité de promotion et de développement local afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations.

Adopté

121212

MISE AUX NORMES EAU POTABLE

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 8 à Allen Entrepreneur général inc. tel que recommandé par BPR Infrastructure inc. au montant de 462 343, 89 \$.

Adopté

121213

CONTRAT D'ENTRETIEN D'ASCENSEUR DE L'HÔTEL DE VILLE
ASCENSEURS CLOUTIER LTÉE

CONSIDÉRANT que notre fournisseur de service actuel pour l'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville a cessé ses activités;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à signer un contrat d'entretien avec Les Ascenseurs Cloutier Ltée.

Adopté

121214

ZONAGE AGRICOLE
6200, RANG DE L'HÊTRIÈRE OUEST

CONSIDÉRANT que Ferme Reynold inc., ayant son siège social au 6200, rang de l'Hêtrière Ouest à Saint-Charles-de-Bellechasse, désire vendre les lots 2 819 298, 2 819 299, 2 820 345 et 4 977 689 du cadastre du Québec à M. Martin Roy, domicilié au 6385, rang de l'Hêtrière Ouest ;

CONSIDÉRANT que la partie cédée est constituée principalement d'une érablière ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de Ferme Reynold inc. considérant que cette aliénation aura pour effet de consolider l'activité acéricole de M. Martin Roy.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté

121215

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
ZONE 107-A

CONSIDÉRANT que M^{me} Christine Shink a déposé une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que M^{me} Shink a répondu aux demandes du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT que le règlement permet la construction de bâtiments complémentaires avec une hauteur qui est de 80 % de celle du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le conseil a donné la possibilité à toute personne d'être entendu ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte la recommandation du comité consultatif portant le numéro CCU121102 à l'effet d'accorder une demande de dérogation mineure pour le lot 2 820 335 portant sur l'ajout d'un garage de 26 x 40 pieds avec une hauteur de 21 pieds, soit 3 pieds et demi supérieurs à celle de la maison.

2. Le conseil demande également que les 2 petits bâtiments situés à proximité du champ d'épuration à être construit soient démolis après la réalisation du garage.

Adopté

121216

ÉCOLE L'ÉTINCELLE
SUBVENTION

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 120609 ;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement de la subvention de 3 000 \$ pour l'acquisition de raquettes à neige.

2. Le conseil rappelle que cette subvention est conditionnelle à ce que les équipements achetés soient réservés à l'usage exclusif de l'École l'Étincelle de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Adopté

121217

CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins pour l'exercice financier 2013 et autorise le paiement de la cotisation en janvier 2013 au montant de 650 \$.

Adopté

ÉVALUATION FONCIÈRE

Le directeur général informe les membres du conseil que la proportion médiane pour le rôle d'évaluation 2013 a été fixée à 88 % et que le facteur comparatif est de 1.14, ce qui représente une croissance de 12 % des valeurs imposables de la municipalité.

121218

TOPONYMIE
OFFICIALISATION DE RUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse prévoit la création d'une nouvelle rue dans le secteur du Développement 279 qui permettra le raccordement de la rue Asselin à l'avenue Gauthier ;

CONSIDÉRANT que la conjointe d'un des anciens propriétaires portait le nom de famille Fortin ;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le nom de rue Fortin pour la rue projetée entre la rue Asselin et l'avenue Gauthier.

2. Le conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom de la rue Fortin.

Adopté

121219

SERVICE INCENDIE
ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que les municipalités de Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Vallier, La Durantaye et Saint-Charles-de-Bellechasse désirent mettre en commun leur service d'incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation impartiale des équipements de chacune des municipalités partie à l'entente ;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres pour l'ensemble des municipalités qui seront parties à l'entente de régionalisation du service des incendies.

2. Il est convenu que chacune des municipalités assumera les coûts pour l'évaluation de ces équipements.

Adopté

121220

BPR INFRASTRUCTURE INC.
AVENUE ROYALE ET RUE ASSELIN

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le paiement pour la réalisation des plans et devis et de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP). Le conseil autorise le paiement de la facture de 24 719,63 \$.

2. Les membres du conseil accusent réception du certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux à être effectués.

Adopté

121221

ASSAINISSEMENT
SOUTIRAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement de la facture de 24 834, 60 \$ conformément à la soumission pour le soutirage et la déshydratation des boues de la station de traitement des eaux usées de la municipalité.

Adopté

121222

ENTRETIEN DE CHEMIN
LAC SAINT-CHARLES

Il est proposé par Richard Turgeon
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement d'un montant de 6 450 \$ au Club Nautique Borromée inc. pour la réalisation des travaux de déneigement pour la saison 2012-2013.

2. Le conseil autorise le versement d'un montant de 4 000 \$ en décembre 2012 et le versement de 2 450 \$ en avril 2013, plus les taxes applicables.

Adopté

121223

SERVITUDE
2701, AVENUE ROYALE

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil mandate M^e Nathalie Leblond, notaire, pour la création d'une servitude sur le lot 2 820 998 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien d'une conduite d'égout pluvial.

2. Le conseil autorise le versement d'un montant de 1 000 \$ à titre de compensation pour les troubles et ennuis.

3. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties et à y ajouter toute clause jugée utile pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

121224

AJOURNEMENT

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est ajournée au 17 décembre à 20 h. Il est
20 h 55.

Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

17 décembre
2012

Séance
extraordinaire
décembre

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 17 décembre 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents:

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Richard Turgeon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

CONVOCAATION AVIS PUBLIC

Les membres du conseil constatent que la présente séance est tenue suite à la publication d'un avis public en vue de l'adoption du budget 2013 et du programme triennal des dépenses d'immobilisations comme le prévoit la loi.

121225

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Ordre du jour
- 3) Adoption du budget 2013
- 4) Programme triennal des dépenses en immobilisations
- 5) Période de questions
- 6) Clôture

121226

BUDGET 2013

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le budget 2013 se lit comme suit :

REVENUS

Revenus de taxes foncières	1 814 270 \$
Compensations services	539 450 \$
Compensations tenant lieu de taxes	88 736 \$
Services rendus	174 115 \$
Autres recettes	72 500 \$
Transferts gouvernementaux	265 257 \$
Total	<u>2 954 328 \$</u>

DÉPENSES

Administration générale	488 099 \$
Sécurité publique	410 467 \$
Transport	770 920 \$
Hygiène du milieu	623 474 \$
Santé et bien-être	56 391 \$
Urbanisme	137 228 \$
Loisirs et culture	368 770 \$
Frais de financement	216 300 \$
Remboursement de capital	316 604 \$
Amortissements	(434 346)\$
Total	<u>2 953 907 \$</u>

REVENUS D'INVESTISSEMENT

Revenus de taxes	217 000 \$
Subventions	742 000 \$
Emprunts	140 000 \$
Autres revenus	1 000 000 \$
Total	<u>2 099 000 \$</u>

CHARGES D'INVESTISSEMENT

Administration générale	10 000 \$
Sécurité publique	25 000 \$
Transport	292 000 \$
Hygiène du milieu	757 000 \$
Urbanisme	1 000 000 \$
Loisirs et culture	15 000 \$
Total	<u>2 099 000 \$</u>

Adopté

121227

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 au montant de 6 021 000 \$.

Prévisions des dépenses :

2013	2 099 000 \$
2014	2 752 000 \$
2015	<u>1 170 000 \$</u>
	<u>6 021 000 \$</u>

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

121228

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 20 h 15.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2012

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 17 décembre 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 15, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Richard Turgeon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

RÉOUVERTURE

La séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012 est rouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

121230

ASSURANCE UMBRELLA

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il s'avère que la couverture d'assurance Umbrella de la municipalité est insuffisante;

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à augmenter la protection Umbrella de la municipalité d'une valeur additionnelle de 4 000 000 \$.
Adopté

121231

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013
CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2013 proposées par le Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. qui prévoient des revenus de 363 540 \$ et dépenses de 363 460 \$.
Adopté

121232

TAXES À RECEVOIR

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Les membres du conseil déclarent avoir été informés de la liste de comptes à recevoir en date du 17 décembre 2012 au montant de 55 009,43 \$. Il est à noter que ce montant inclut une taxation supplémentaire dont les montants ne sont pas encore échus.

Adopté

121233

RÈGLEMENT 12-242

Règlement de taxation et
de tarification municipale

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement de taxation et de tarification municipale» et le numéro 12-242.

Adopté

RÈGLEMENT
12-242

RÈGLEMENT 12-242

Règlement de taxation et
de tarification municipale

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT:

1. Le présent règlement porte le titre de: «Règlement de taxation et de tarification municipale» et porte le numéro 12-242.
2. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.6675 \$/100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
3. Le taux de la taxe foncière spéciale aqueduc est fixé à 0.2416 \$/100 \$ d'évaluation pour le territoire de l'ex-Village de Saint-Charles ainsi que pour les usagers de l'ex-Paroisse de Saint-Charles, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
4. Le taux de la taxe foncière générale immobilisation est fixé à 0.1051 \$/100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
5. Le taux de la taxe foncière générale «pour le service de la dette» est fixé à 0.0952 \$/100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.
6. Le tarif de compensation prévu à l'article 9.1 de 151,76 \$ est remplacé par 132, le tarif prévu à l'article 9.2 de 72,97 \$ est remplacé par 66,50 \$ et le montant de 128,38 \$ à l'article 9.3 est remplacé par 128 \$.
7. Le tarif des compensations fixé en vertu du règlement n° 00-114 est de 17,59 \$.

8. Le tarif de compensation pour le secteur desservi en vertu du règlement n° 00-114 est de 119,35 \$.

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

121234

PROGRAMME D'AIDE D'AMÉLIORATION ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le ministre délégué au Transport M. Norman MacMillan a confirmé à la municipalité une subvention maximale de 11 985 \$ pour des travaux d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

Il est proposé par Gaétan Esculier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 144 370,78 \$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

2. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Charles et que le dossier de vérification a été constitué.
Adopté

121235

MISE AUX NORMES EAU POTABLE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 9 à Allen Entrepreneur général inc. tel que recommandé par BPR Infrastructure inc. au montant de 271 493,29 \$.
Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

121236

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 20 h 30.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
